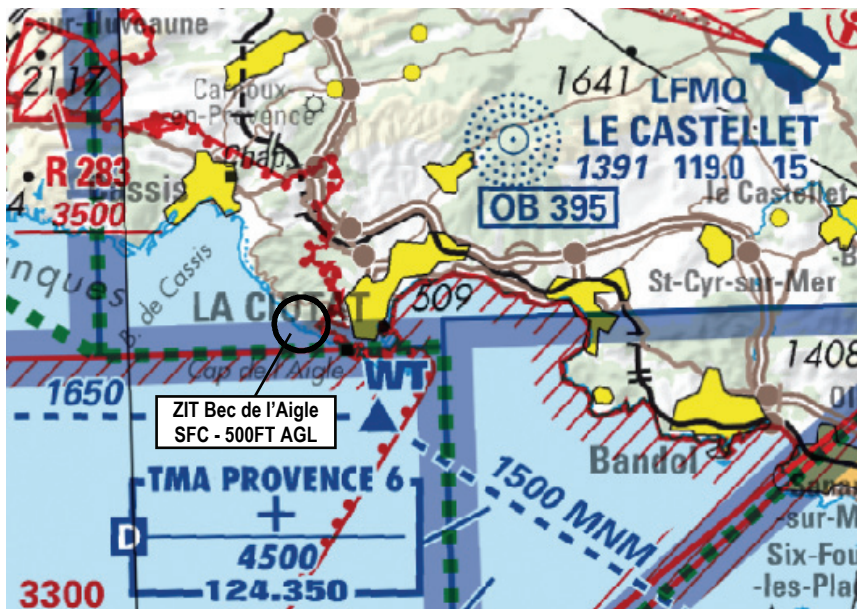


Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) Bec de l'Aigle au-dessus de La Ciotat
En vigueur : Du 23 mai au 06 novembre 2019

Lieu : FIR : Marseille LFMM



Extrait carte IGN au 1 / 500 000 édition 2019

ACTIVITÉ
Interdiction de survol d'installations défense spécifiques
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
H24
GESTIONNAIRE
CECMED
STATUT
Zone interdite temporaire qui coexiste avec les espaces aériens avec lesquels elle interfère.
SERVICES RENDUS
Information et alerte
LIMITES LATÉRALE ET VERTICALES
Cercle de 0.5 NM centré sur 43°10'29"N 005°34'26"E. SFC - 500 ft AGL

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM : pénétration interdite, y compris pour les aéronefs circulant sans personne à bord, à l'exception :

- des aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque la mission ne permet pas le contournement de la zone ;
- des aéronefs de la défense, y compris les aéronefs d'Etat télé pilotés.